

UNION MONDIALE DES PROFESSIONS LIBERALES

*Discours du Président, Eric THIRY, à la 103^e session annuelle
de la Conférence internationale du travail*

BIT, GENEVE, LE 5 JUIN 2014

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à féliciter Monsieur Daniel FUNES de RIOJA pour son élection à la Présidence de la Conférence Internationale du Travail et je tiens aussi à adresser mes salutations au Directeur général du Bureau International du Travail, Monsieur Guy RYDER.

L'Union Mondiale des Professions Libérales est honorée de pouvoir participer à la Conférence et de prendre la parole dans le cadre de cette prestigieuse organisation qui, au cours de ses 94 années d'existence, a fait progresser de façon majeure le dialogue social et la prise de conscience par tous les acteurs de la nécessité de conditions de travail satisfaisantes pour tous comme facteur de progrès pour l'humanité.

Une longue et impressionnante histoire, un grand nombre de normes internationales, la participation de remarquables délégations de gouvernements, d'organisations patronales et d'organisations de travailleurs imposent un grand respect pour le travail accompli et les résultats atteints.

Et pourtant, tous, nous sommes conscients que, malheureusement d'innombrables progrès doivent encore être faits.

Indépendamment des défis que l'organisation internationale du travail identifie parfaitement, l'Union Mondiale des Professions Libérales est convaincue que les organisations non gouvernementales, invitées à la Conférence, peuvent aussi jouer un rôle-clé dans le processus qui impose des réponses concrètes aux défis nouveaux relevés par l'Organisation.

Les professions libérales, regroupées au sein de l'Union Mondiale, viennent des différents continents et peuvent donc témoigner des variétés de conditions de travail vécues.

Actifs comme travailleurs, actifs comme employeurs, les professionnels libéraux sont aussi aux côtés des différentes catégories d'employeurs comme de travailleurs dans les missions multiples qu'ils remplissent, que ce soit dans le domaine des soins de santé ou dans le domaine du conseil juridique, du conseil technique, du conseil comptable ou dans le domaine environnemental par exemple.

D'aucuns ont souligné combien les professionnels libéraux constituaient aussi le relais, la caisse de résonance, des aspirations du monde du travail, quand ils n'étaient pas tout simplement le lieu protégé, l'oasis ou le refuge où pouvaient s'exprimer, sans danger, des revendications individuelles ou collectives pour une amélioration du bien-être général, des conditions de vie des citoyens, du respect de la dignité humaine ou plus précisément des standards minimum à atteindre pour un travail épanouissant.

La mise en œuvre de l'agenda pour le travail décent, inscrit par l'Organisation Internationale du Travail, rappelle les quatre objectifs stratégiques que sont l'égalité entre hommes et femmes, la création des emplois, la garantie des droits du travail et l'extension de la protection sociale avec la promotion du dialogue social.

Il paraît évident que les professions libérales, où qu'elles se trouvent dans le monde et quelles que soient leurs spécificités peuvent jouer un rôle extrêmement constructif dans la réalisation de ces quatre objectifs stratégiques.

L'Union Mondiale des Professions Libérales rappelle aussi que de très nombreux titulaires de profession libérale sont organisés en petites entreprises.

L'Organisation a elle-même relevé que les entreprises de petite taille ou les micro-entreprises sont celles qui permettent aujourd'hui au plus grand nombre d'hommes et de femmes de gagner leur vie et a relevé que c'est dans ce secteur que les politiques, les règlements, les formations professionnelles, le développement des marchés et la syndicalisation peuvent se révéler les plus déterminants.

L'Union Mondiale des Professions Libérales se réjouit par ailleurs que la question des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs soit retenue comme proposition en vue d'une discussion générale lors de la 104^e session (2015) de la Conférence.

Dans ce domaine aussi les professionnels libéraux, aussi bien en tant qu'entreprises qu'en tant que conseils à divers niveaux de ces entreprises jouent un rôle important.

Tous, nous sommes convaincus que cette plus grande création d'emplois dans ce secteur constituera un des remèdes contre l'exclusion sociale dans l'économie actuellement mondialisée.

L'Union Mondiale des Professions Libérales souscrit entièrement aux déclarations du Directeur général qui a précisé que : « *La formalisation fournit une protection et de meilleures conditions de travail aux travailleurs et elle garantit une concurrence loyale et une pérennité accrue pour les entreprises et elle génère des recettes et renforce l'autorité des gouvernements.* »

L'Union que je représente pense que les titulaires de profession libérale, dans leurs sphères de compétences respectives, peuvent aider à la réalisation de cet objectif.

Nous nous inscrivons donc dans une perspective d'avenir en suivant de près les travaux de l'Organisation Internationale du Travail et en souhaitant y apporter notre contribution de la manière la plus efficace possible.

L'Union Mondiale des Professions Libérales est convaincue que dans différents domaines de préoccupation de l'Organisation Internationale du Travail, elle peut fournir un éclairage utile pour l'amélioration des conditions de travail.

Elle pense ainsi également à la promotion des partenariats sud-sud dans lesquels les pays représentés au sein de l'Union Mondiale sont particulièrement impliqués.

C'est dire que les millions de professionnels libéraux du monde entier, dans les domaines divers où ils travaillent, assistent et conseillent, par leur attitude, contribuent au développement social, technique, scientifique et juridique des sociétés.

Ainsi que le signalait déjà mon prédécesseur à cette tribune, nous sommes convaincus de participer à la constitution du quatrième pilier de ce tableau du monde du travail.

Je vous redis ici la disponibilité de l'Union Mondiale des Professions Libérales à l'égard du Bureau International du Travail pour collaborer à améliorer les conditions de travail dans le but d'arriver à une société plus juste dans un monde de respect et de paix.

Je vous remercie pour votre attention.

Eric THIRY